

JEU

« TRANSFORMATION EN COURS »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Les Briconautes Motor Pool (la société organisatrice), dont le siège social est **6, route de la Baie de Dames – Ducos 98800 Nouméa**, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat valable en Nouvelle- Calédonie accessible du 14 septembre au 30 octobre 2026 minuit sur la page Facebook Les Briconautes Motor Pool à l'adresse suivante

: <https://jeubriconautestransformation.pages.dev/>

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, qui ne peut être tenu responsable en cas de litige.

ARTICLE 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans à l'exception du personnel de la société organisatrice, de ses conseils, de ses fabricants et de toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que leur famille en ligne directe. Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

ARTICLE 3 – MATERIEL DU JEU

Le jeu est mis en ligne via le lien :

<https://jeubriconautestransformation.pages.dev/>

accessible sur la page

Facebook <https://www.facebook.com/LesBriconautesMotorPool>

ARTICLE 4 – COMMENT PARTICIPER ?

Le jeu consiste en un tirage au sort parmi l'ensemble des participants au jeu « Transformation en cours ».

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire sur la page :

<https://jeubriconautestransformation.pages.dev/>

pour valider sa

participation.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

10 gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants

Valeur totale des lots : 50 000 XPF

Désignation des lots : 10 bons cadeaux de 5 000F XPF

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS

Le nom des gagnants, tirés au sort le 31 octobre 2026 à 8 h seront relevés et reportés à l'issue du jeu par la société organisatrice qui se chargera de la distribution des lots auprès des gagnants sous un délai de 4 à 6 semaines maximum. Les gagnants seront informés par téléphone et/ou e-Mail.

Seront considérés comme nulles toute participation :

- Incomplète ;
- Après date ;
- Avec des coordonnées erronées ;
- Qui s'avère être une fausse identité après vérification ;
- De mineurs ;

Toute falsification de nom peut être poursuivie pénalement. Les articles du lot ne peuvent donner lieu, de la part des participants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement pour quelque cause que ce soit. Le lot non gagné ne sera pas remis en jeu. En cas d'erreur dans le nom d'un gagnant, le lot gagné ne sera ni renvoyé, ni remis en jeu.

ARTICLE 7 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur simple demande à l'accueil du magasin à Nouméa, 1 rue Edouard Glasser, ou sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/LesBriconautesMotorPool>

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants, lors de leur participation au Jeu « Transformation en cours » 2026. Les participants autorisent la société organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnelles recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation au tirage au sort et le cas échéant de les contacter pour la remise du lot.

Le destinataire des données est la société organisatrice Les Briconautes Motor Pool Nouvelle-Calédonie. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la société organisatrice et de l'agence sous-traitante, à l'adresse suivante : **Les Briconautes Motor Pool, 6, route de la Baie des Dames – Ducos 98800 Nouméa.**

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les participants disposent, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de s'adresser directement au délégué à la protection des données de la société organisatrice.

ARTICLE 9 :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple de ce règlement. Du seul fait de l'acceptation de leur lot, le gagnant autorise Les Briconautes Motor Pool Nouvelle-Calédonie à faire état de son nom, prénom et image, sous réserve de son consentement préalable, à des fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du Jeu sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du prix.

Le présent règlement est déposé chez Maître SITRITA Estelle, huissier de justice, 12 Rue Faidherbe, à Nouméa, Nouvelle-Calédonie, ou peut être consulté chez Trait d'Union Pacifique, situé 5 rue Lapérouse au Faubourg Blanchot à Nouméa.